

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal de Mûrs-Érigné (Maine & Loire)

Mardi 15 septembre 2026 à 19h30

Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** de la 4^{ème} séance

Date de la convocation :	09 septembre 2026
Conseillers en exercice :	29
Conseillers présents :	29
Procurations :	0
Publication de la liste :	21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Fabien VÉTEAU, maire** :

Présents :

Fabien VETEAU, Maire

Mme et MM Odile GINESTET, Yann GUEGAN, Philippe CAREAU, Bérenger BINET, Sandrine NGUYEN, Alain JUDALET, Chantal PLEURDEAU, Christophe RAMBAULT, Jean PESCHER, Nathalie FOSCHIA, Yoann BURET, Barbara CASTANER ADELAIDE, Jacques GUIRONNET, Nathalie GOUABAU, Jacques BERGOFFEN, Jennifer KOCHOKIAN Angélique PERRINE-KAHN, Agnès KLESSE, Delphine BAZANTÉ et Eléonore DELAHOUSSE (arrivée à partir de la 3^{ème} délibération) formant la majorité.

Mmes et MM Marie PÉRIGOT, Christelle CAILLEUX, Philippe MARTIN, Franck COQUEREAU, Laurence JOIGNON et Fabrice BERLAND.

Quorum : 29/15

Secrétaire de séance :

Christophe Rambault



46 - Création d'emplois permanents (remplacement d'agent après mutation - Pôle Animation de la cité)

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En raison des départs d'agents par voie de mutation, exerçant les missions d'Assistant(e) culture et programmation culturelle en 2023 et d'Assistant(e) administratif(ve) billetterie et vie associative en 2025, il est nécessaire de créer deux emplois permanents à temps complet, sur le grade d'Adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget ;

Vu l'information en CST du 14 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de créer deux emplois du grade Adjoint administratif territorial, à temps complet afin de remplacer deux agents mutés auprès d'autres collectivités

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- crée 1 emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique c pour effectuer les missions d'assistant(e) culture et programmation culturelle, à compter du 05/10/2026
- crée 1 emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique c pour effectuer les missions d'assistant(e) administratif(ve) billetterie et vie associative, à compter du 11/11/2026
- autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- décide de mettre à jour les tableaux des effectifs
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité
- autorise le maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

À L'UNANIMITÉ (28 voix pour 1 abstention)

Le secrétaire de séance
Christophe RAMBAULT



Monsieur le Maire
Fabien VÉTEAU

